

Pêche à pied



Quelques règles de sécurité et de comportement

Avant de partir :

- Informez-vous :
 - des dangers du lieu de pêche auprès des pêcheurs locaux, de la mairie, des associations, etc...
 - du classement sanitaire de la zone (A et B : pêche autorisée ; C et D pêche interdite à la plaisance) Vous renseignez dans les lieux publics (Mairie, Affaires maritimes, D.D.A.S.S., Association locale de pêcheurs plaisanciers)

- Posséder un téléphone portable qui peut être utile en cas de blessure ou de malaise mais qui sera inutile en cas de brume subite épaisse non prévue par la météo (au préalable, enregistrer dans son portable le numéro de téléphone du CROSS de son secteur).
- Informer un membre de son entourage de l'heure approximative du retour en pensant à prévenir en cas de retard imprévu pour éviter le déclenchement inutile d'une alerte
- Prener connaissance de la réglementation en vigueur : tailles réglementaires, engins de pêche, périodes de fermeture de certaines espèces, quantités, zones de pêche (mairies, affaires maritimes et associations). Munissez-vous d'un outil de mesure (la réglette de la F.N.P.P.S.F. par exemple).

Pendant la pêche :

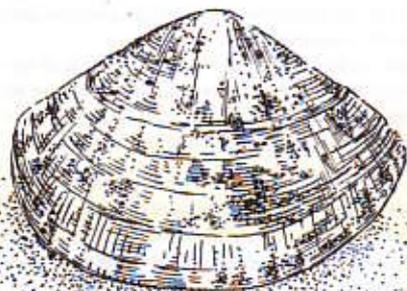
- Se méfier de certains animaux : anémones, méduses, raies et vives (une épingle à linge sera utile pour retirer les vives du filet à crevettes)
- Ne pas toucher aux engins suspects : bidons, ferrailles, débris divers...
- Concernant les coquillages fouisseurs (palourdes, praires, coques...), s'abstenir de ramasser les individus posés sur le sable (ils peuvent être malades)
- En cas de brume subite et de non-respect des consignes ci-dessus, remonter immédiatement en essayant de repérer la direction de la terre par l'observation du comportement des algues dans le courant ou en suivant les traces de roues de tracteurs s'il y en a ou encore en écoutant attentivement (une sirène peut être déclenchée de la terre)
- En cas d'orage imprévu et brutal, se séparer immédiatement de tous engins métalliques, remonter calmement en évitant les groupes de personnes trop importants ; au besoin, au cœur de l'orage, adopter la position de sécurité (accroupi, recroquevillé sur soi)
- Enfin, penser à remonter 45 min après la basse mer. Quand on se trouve à la limite de la basse mer, une légère écume à la surface de l'eau indique que la mer remonte.

- Respectez l'environnement : remettez les pierres retournées dans leur position initiale ; préservez les herbiers et les algues ; ne laissez pas de déchets sur l'estran.
- Respectez les autres usagers qu'ils soient professionnels ou amateurs.
- Respectez les installations professionnelles : bouchots, tables à huîtres, casiers, etc...

- Respectez les tailles minimales de capture, les périodes d'interdictions et les quantités maximales journalières de capture pour votre secteur.
- Eviter de prélever les femelles ayant des œufs.
- Ne prélevez que ce dont vous avez besoin pour votre consommation familiale. La vente et la distribution publique des produits de votre pêche sont strictement interdites.

Après la pêche :

- Lavez votre pêche à l'eau de mer.
- Transportez-la et conservez-la au frais, à l'abri du soleil ; une poignée d'algues fraîches prélevées sur l'estran fera parfaitement l'affaire ; évitez les seaux et sacs en plastique surtout l'été ; préférez un panier ou une hotte. Ne conservez jamais votre pêche dans l'eau ou dans la glace.
- Consommez vos coquillages dans les vingt-quatre heures.
- N'ouvrez qu'au dernier moment les coquillages à consommer crus.
- N'oubliez pas que la cuisson permet seulement de réduire les risques micro biologiques, en aucun cas ceux liés à la présence de toxines et de métaux lourds.



- Consultez l'annuaire des marées pour connaître l'heure de la basse mer sur votre lieu de pêche (emportez une montre). Il faut remonter 45 min après cette heure.
- Tenez-vous informé des prévisions météo (évitez les temps de brume et d'orage) et munissez-vous par précaution, d'une boussole.
- Si possible, ne pas aller seul surtout en cas de pêche dans un endroit inconnu
- Ne pas partir pieds nus (vieilles tennis, bottes coupées ou cuissardes... selon saison)
- Habillez-vous de vêtements adaptés de couleur claire; proscrire absolument la pêche pieds nus.
- Vous pouvez aussi utiliser un GPS à condition d'avoir effectué un repérage ou un exercice préalable.

